



PUBLICITE PREALABLE POUR L'INSTALLATION D'UN CAMION DE RESTAURATION (FOOD-TRUCK)

Publicité du 08/11/2025 au 08/12/2025

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « *lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

Objet du présent avis : la Ville de Vaucresson a reçu la manifestation d'intérêt spontanée pour l'exploitation d'un food-truck sur le parking du centre, sis à l'angle du boulevard de Jardy, de l'avenue Jean Salmon Legagneur et de la rue de la Folie.

Période d'exploitation

Le vendredi midi de 10h00 à 14h15 – du vendredi 09 janvier 2026 jusqu'au vendredi 31 juillet inclus, puis du vendredi 28 août 2026 jusqu'au vendredi 18 décembre 2026 inclus.

Le vendredi soir de 18h00 à 22h00 – du vendredi 09 janvier 2026 jusqu'au vendredi 31 juillet inclus, puis du vendredi 28 août 2026 jusqu'au vendredi 18 décembre 2026 inclus.

Pour candidater

Les candidats sont invités à se manifester **au plus tard le 08 décembre 2025** auprès du Service Juridique de la Ville par mail (marches-publics@mairie-vaucresson.fr), ou par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Vaucresson
Service Juridique
Hôtel de Ville
8 Grande Rue
92 420 VAUCRESSON

Informations

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, contacter le service Juridique : marches-publics@mairie-vaucresson.fr.

Le titre autorisant l'occupation sera accordé à titre précaire et révocable, uniquement pour la période définie précédemment.